

EXAMEN D'ENTREE AU CRFPA - SESSION 2015

EPREUVE DE SPECIALITES : DROIT DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE

Jeudi 17 Septembre 2015

Durée de l'épreuve 3h – note sur 20 – coefficient 2

Vous ne devez traiter cette option que si vous l'avez cochée sur votre dossier d'inscription.

Documents autorisés : article 11 de l'arrêté du 11 Septembre 2003 fixant le programme et les modalités de l'examen : lors des épreuves, les candidats peuvent utiliser les codes et recueils de lois et décrets annotés, à l'exclusion des codes commentés. Ils peuvent également se servir de codes et recueils de lois et décrets ne contenant aucune indication de doctrine ou de jurisprudence sans autres notes que des références à des textes législatifs ou réglementaires.

- 1) Virginie, institutrice, rencontre Paul, un beau jeune homme, en mai 2007. C'est le coup de foudre et très vite, Virginie et Paul s'installent ensemble dans un petit studio.

Au bout de quelques mois, le couple décide de conclure un pacs qui sera régularisé en janvier 2008.

Leur idylle devenant sérieuse, ils envisagent de se marier et entament les préparatifs. Paul offre à Virginie une bague qu'il fait faire par un célèbre joaillier, à partir d'une pierre semi-précieuse qui lui vient de sa famille.

Les invitations pour le mariage sont envoyées.

Mais hier, Virginie a décidé de quitter l'appartement commun sans prévenir Paul, qui se révèle être un homme violent.

Virginie se demande si cette décision peut avoir des conséquences pour elle.

- 2) Très bouleversée, Virginie court se réfugier chez Tristan, un ami de longue date qui lui avoue très vite son amour pour elle depuis l'enfance.

Le couple s'installe dans la maison dont Tristan a hérité. Il demande Virginie en mariage qui est célébré le 1^{er} avril 2008, sans contrat de mariage

Pour cette occasion, il lui offre une superbe lithographie d'un jeune artiste en train de devenir célèbre mais, prudent, il veut faire préciser dans un acte notarié qu'en cas de rupture du mariage, la donation serait révoquée.

Virginie s'interroge.

Le 8 mai, Virginie donne naissance à une petite fille prénommée Iseut. L'acte de naissance fait mention de Virginie et de Tristan en qualité de parents.

La famille coule des jours heureux et Tristan s'implique complètement dans l'éducation de l'enfant qu'il présente à sa famille et à ses amis.

Mais à l'automne 2014, Paul réapparaît, exigeant le retour de la mère et de l'enfant auprès de lui en vertu, déclare-t-il d'un devoir de cohabitation auquel Virginie aurait l'obligation de se soumettre s'agissant de partenaires pacsés.

Virginie craint Paul et se demande s'il dit vrai.

- 3) Bien sûr, Virginie n'a pas l'intention de retourner auprès de Paul et ne veut surtout pas qu'il bénéficie de quelque droit que ce soit à l'égard d'Iseut, même si Virginie a bien conscience qu'il est le père de l'enfant.

Virginie se demande ce que Paul, qui est certain de sa paternité, peut faire et s'il dispose d'une action.

- 4) Aujourd'hui, Virginie réalise qu'elle s'ennuie avec Tristan qui s'occupe pourtant très bien de sa fille mais dont elle n'est pas amoureuse.

Tristan, qui dirige une entreprise prospère, est toujours trop pris par ses affaires et Virginie l'attend.

Aussi, elle envisage de demander le divorce mais ne pense pas que Tristan acceptera facilement la séparation.

Elle sait que son niveau de vie va considérablement baisser mais elle ne peut plus supporter la situation.

Malheureusement, elle n'a pas les moyens de prendre un logement en location.

Son souhait serait de rester avec sa fille dans la belle maison qu'elle a décorée avec soin.

Elle a besoin de conseils.